Envoyé en préfecture le 22/05/2025
Reçu en préfecture le 22/05/2025
Publié le
ID : 085-258502962-20250520-D066_BUR200525-DE

D066-BUR200525

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mai à dix heures, le Bureau du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. Damien GRASSET.

Présents : Mme Anne AUBIN-SICARD, MM. Stéphane BOUILLAUD, Pierre CAREIL, Lionel GAZEAU, Yoann GRALL, Damien GRASSET, Christophe HOGARD, Guy PLISSONNEAU, Yannick SOULARD, Noël VERDON
Excusés : MM. Frédéric FOUQUET, Patrice PAGEAUD
Date de convocation : 13 mai 2025
Membres en exercice : 12
Présents : 10
Votants : 10

Avenant n° 1 au lot n° 1 « Mise à disposition de contenants, transport et traitement des déchets de gravats issus des déchèteries de Vendée et livraison des gravats recyclés » du marché 2020_M090

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique (CCP) issu de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire,
Vu la délibération D169-COS171224 du 17 décembre 2024 portant délégation d'attributions du comité syndical au président,
Vu la délibération D035-COS250325 du 25 mars 2025 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau que Trivalis a conclu le 21 juillet 2020, avec la société BATI RECYCLAGE, un marché public de prestation de service pour la mise à disposition de contenants, le transport et le traitement des déchets de gravats issus des déchèteries de Vendée et livraison des gravats recyclés, correspondant au lot n° 1 du marché 2020_M090.

Monsieur le Président précise que ce marché a été lancé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert en application des articles L.2124-1, L.2124-2, R.2124-1, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du CCP et suivant la technique d'achat de l'accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, conclu sans minimum ni maximum en valeur ou en quantité, pour une durée de six (6) ans, à compter du 1er janvier 2021.

Monsieur le Président informe les membres du bureau de l'objet de l'avenant :

- **Considérant** le site de la Marêche qui fait actuellement face à une accumulation importante de matériaux.

- **Considérant** la quantité de matériaux présents et stockés sur place, représentant environ 8 000 m³ de gravats, soit près de 15 000 T selon les premières estimations.

- **Considérant** également un stock conséquent de souches sur ce même site, correspondant à environ 2,5 années d'accumulation.

- **Considérant** enfin, l'entreposage de matériaux à l'intérieur du périmètre ICPE, ainsi que hors périmètre, sur des terrains annexes.

- **Considérant** la demande faite à Trivalis de prendre en charge ces gisements dans le cadre de sa compétence « Traitement » et de mettre en œuvre une action rapide et structurée permettant de désengorger le site de la Marêche.

Monsieur le Président propose de conclure le présent avenant, afin d'élargir le périmètre du présent marché au territoire de la commune de l'île d'Yeu. Ainsi, les lignes de prix suivantes sont ajoutées au Bordereau des Prix Unitaires :

- Forfait de préparation de chantier : 4 025,76 € HT
- Forfait d'amené et repli de matériel : 28 985,51 € HT
- Frais de production (criblage, concassage, production…) : 3 140,10 € HT / Jour
- Frais d'évacuation : 1 851,85 € HT / Jour
- Transport (incluant la part maritime, le transfert et le transport terrestre) : 82,13 € HT / Tonne
- Traitement des déchets sur le continent : 8,05 € HT / Tonne
- Transport de terre végétale normalisée vers un site sur l'île d'Yeu : 8,05 € HT / tonne
- Frais d'immobilisation du matériel : 402,58 € HT / Jour

Envoyé en préfecture le 22/05/2025
Reçu en préfecture le 22/05/2025
Publié le
ID : 085-258502962-20250520-D066_BUR200525-DE

Monsieur le Président indique que cet avenant correspond à une plus-value estimée à 791 062,80 € HT, ce qui représente 8,19% du montant initial estimé du marché établi à 9 661 746,00 € HT.

Considérant l'avis favorable émis par la commission d'appel d'offres réunie le 20 mai 2025,

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

- **Approuver** l'avenant n° 1 au lot n° 1 du marché 2020_M090,

- **Autoriser** le président à conclure et signer l'avenant susmentionné à intervenir avec le titulaire ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

- **Approuve** l'avenant n° 1 au lot n° 1 du marché 2020_M090,

- **Autorise** le président à conclure et signer l'avenant susmentionné à intervenir avec le titulaire ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Signé électroniquement par : Damien Grasset
Date de signature : 22/05/2025
Qualité : Président de Trivalis

Damien GRASSET

Le Secrétaire de séance

Signé électroniquement par : Guy Plissonneau
Date de signature : 22/05/2025
Qualité : 1er Vice-président de Trivalis

Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).